

Cahier de doléances du Tiers État de Bailleulval et La Cauchy (Pas-de-Calais)

Doléances de ladite communauté de Bailleulval-La-Cauchy.

1. Que les Artésiens soient confirmés et rétablis dans tous leurs privilèges, et que nul autre que des Artésiens ne se mêlent de leurs affaires.
2. La suppression de toute bannalités et corvées, mais particulièrement la bannalité des moulins, tyranny à laquelle nous gémissons en ses fers depuis longt tems.
3. L'établissement uniforme des poids et mesures.
4. L'abolissement des droits seigneuriaux et reliefs, nous étant très onéreux comme étant au sixième deniers.
5. La suppression absolue du droit de franc-fief.
6. Une nouvelle évaluation des vingtiesmes et la suppression des abonnement.
7. Que les États d'Artois dûment représentés doivent conserver le droit de consentir et d'asseoir l'impôt.
8. La deffensse de deffricher les bois, atendus que les bois de construction et ceux de chauffage viendroient sans prix.
9. Le rétablissement des pâturages communes en toute propriété comme cy-devant, en toute la province, pour la population des bestiaux et l'abondance des matières combustibles comme pour l'engrais des terres par les cendres que les tourbes en produisent, ainsi que la location du vain pâturage au profit de la communauté.
10. L'abolissement de la ferme à l'eau-de-vie, étant si dangereuses sortant de la main des fermiers.
11. La publicité des comptes desdits États d'Artois dûment représentés.
12. Les abbayes ne seroient plus donné en commande ; et qu'aucune pension ne soient plus accordés dessus.
13. Les masses¹ abatialles, à mesure qu'elles viendroient à vacquer, seroient employé à la fondation d'hôpitaux et maison de charité en la campagne.
14. Que les seigneurs ne s'ingerront plus à l'avenir de planter les chemins de terroir, et de permettre aux vasseaux contre les chemins vicomtier de faire tel et profond fossé qu'ils jugeront bon contre lesdits plantis, à la distance et éloignement d'un pieds, avec un talu convenable pour empêcher l'écroulement dudit fossé ; atendu que l'ombre desdits arbres nous endommage beaucoup, nous serions bien aise que les racines n'y puissent plus tant le sucre et saveurs des terres.
15. Que les presbitaires, les logements vicarial, l'entretien des églises et chapelles de nécessités soient à la charge des décimateurs.
16. Que les portions congrues des curés et vicaires soient augmenté, de manière qu'ils puissent vivre à l'aise pour faire le service gruits².

¹ menses

² gratuits

17. Que les ecclésiastiques et nobles ne soient plus privilégiés en aucun impôt.

18. Que les fiefs en famille roturière soient partagés.

19. Que les vasseaux ne soient plus tenus de mener leurs therrage aux maisons seigneuriale, et que les occupants desdits therrages les cueillent et ramassent sur les champs.

20. Que les gros marchez et dixmes soient divisés, afin que plus de monde puisse profiter des locations.

21. L'établissement uniforme en quotité pour la dixme ordinaire, et plus de dixme insolites.

22. Demandons d'avoir un vicaire de nécessité en Bailleulval, comme n'ayant pas la résidence du curé ni du clercq, est que l'église paroissiale est champêtre et éloigné d'une grande distance de chez nous.

Fait audit Bailleulval, les jour, mois et an repris en notre procès-verbal, et avons signés.